



DEMANDE DE GARANTIE POUR CATALYSEUR OU FILTRE A PARTICULES

Nos pots catalytiques et filtres à particules sont garantis deux ans par retour suivant les articles des présentes conditions générales de vente. Exception faite des références placées en déstockage qui elles, sont garanties un an.

Selon l'article R.211-4 du Code de la Consommation : "Dans les contrats conclus entre des professionnels, d'une part, et, d'autre part, des non-professionnels ou des consommateurs, le professionnel ne peut garantir contractuellement la chose à livrer ou le service à rendre sans mentionner clairement que s'applique, en tout état de cause, la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts ou vices cachés de la chose vendue ou du service à rendre.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Les produits devront impérativement être retournés à notre atelier dans leur emballage d'origine aux frais du destinataire.

Nous ne serions être tenus pour responsables d'un quelconque dommage survenu à l'occasion d'un usage anormal de nos produits.

Nos clients doivent impérativement respecter les prescriptions du fabricant d'utilisation d'entretien et de montage. (Merci de vous référer à la notice de montage mise en ligne sur notre site).



Attention, il est inutile de nous retourner votre formulaire de garantie si votre produit a été acheté il y a plus de 30 jours. Passé ce délai de retour, la garantie n'est plus valable. Il est nécessaire de renvoyer ce formulaire totalement complété. Aucune demande de garantie ne sera traitée si le présent formulaire n'est pas convenablement rempli, ou, si des incompréhensions subsistent.

GARANTIE POUR CATALYSEUR :

Une analyse des 4 gaz (CO/CO₂/HC/O₂) pour moteur essence est impérative. Les Valeurs sonde lambda min. et max. moteur accéléré et au ralenti sont nécessaires et vous seront demandées.

Le contrôle doit être effectué par un professionnel ; garage, contrôleur technique. Pour cette demande de garantie, vous devrez fournir le rapport du diagnostic. Si le taux de HC est supérieur à 40 la garantie ne sera pas prise en compte.

Toutes les vérifications des pièces et accessoires AVANT MONTAGE doivent être effectuées.

Une copie de la facture d'achat sera demandée. La garantie est définie par le constructeur du produit.

GARANTIE POUR FILTRE A PARTICULES :

Pour votre demande de garantie, vous devrez fournir :

- La facture d'achat de votre filtre à particules.
- Le rapport d'erreur de la valise de diagnostic **avant changement**
- Mise à jour de l'ordinateur de bord
- Le rapport d'erreur de la valise de diagnostic **après changement** (sans avoir démarré le véhicule)

La garantie est définie par le constructeur du produit.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE GARANTIE

COORDONNÉES DU DEMANDEUR :

Nom du demandeur : _____

Adresse, rue, n° : _____

Code postal, Ville : _____

Pays : _____

N° téléphone : _____

Email : _____

IDENTIFICATION DU VÉHICULE :

Immatriculation : _____

Modèle et Marque : _____

Motorisation : _____

IDENTIFICATION DU PRODUIT :

FILTRE A PARTICULES

POT CATALYTIQUE

Référence du produit : _____

Date d'achat : _____

N° de la facture : _____



DESCRIPTION DU PROBLÈME :

PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES A VOTRE DEMANDE :

- Facture d'achat
- Contrôle des 4 gaz (pour le pot catalytique)
- Rapport du diagnostic effectué par un professionnel
- La Fiche "vérification avant montage"
- Les rapports d'erreur Avant et Après le remplacement de la pièce (FAP)
- Mise à jour de l'ordinateur de bord

Je soussigné _____ déclare sur l'honneur avoir effectué tous les tests demandés AVANT et APRES le montage de mon FAP / CATALYSEUR. Je déclare avoir fait vérifier par un professionnel tous les points de contrôle énumérés dans les conditions générales de vente du site www.catalyseur-auto.com et j'atteste que toutes les informations établies sur ce formulaire sont véridiques.

SIGNATURE DU DEMANDEUR :